

Animateur(trice) périscolaire et/ou extrascolaire

Dans les collines de l'Ouest lyonnais, avec un cadre naturel préservé, Ecully est une commune de plus de 19 000 habitants et comprend cinq groupes scolaires.

L'éducation est l'une des priorités de la municipalité.

De nombreuses activités sont organisées autour des écoles.

- ❖ **Temps de travail** : Temps complet
- ❖ poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2026

Mission principale :

Encadrement des enfants des écoles maternelles et élémentaires sur les temps périscolaires :

- ❖ accueil du matin
- ❖ temps méridien
- ❖ garderie ou étude
- ❖ accueil de loisirs associé à l'école ALAE (profil sportif ou artistique souhaité)

Missions

Sous l'autorité du manager des écoles, les missions de l'agent d'animation sont notamment les suivantes :

- ❖ Encadre, gère et accompagne les enfants,
- ❖ Participe aux projets pédagogiques des temps périscolaires,
- ❖ Assure la sécurité physique des enfants.

Profils recherchés

- ❖ Être rigoureux(se), ponctuel(le), disponible, dynamique, volontaire et autonome,
- ❖ Avoir une forte polyvalence dans les activités autour des enfants,
- ❖ Avoir un bon relationnel vis-à-vis des enfants et de leurs parents,
- ❖ Respecter le devoir de réserve et la discrétion professionnelle,
- ❖ Avoir une capacité d'initiative et de réaction,
- ❖ Avoir envie de vous investir au sein d'une équipe conviviale et dynamique,
- ❖ BAFA, BPJEPS, CAP PETITE ENFANCE appréciés.

Conditions d'exercice

Les temps de travail possibles sont les suivants :

- ❖ 07H30 à 08H20 : Accueil du matin
- ❖ 11H15 à 13H30 : Temps méridien (accompagner les enfants sur les temps de repas, d'activités)
- ❖ 16H30 à 18H00 : Temps de garderie ou étude
- ❖ 16H30 à 18H30 : ALAE

Selon vos disponibilités, ces temps peuvent être dissociés en choisissant de n'intervenir que sur certains d'entre eux.

Les temps périscolaires seront complétés par des temps d'animation auprès du Centre de Loisirs (CLSH) le mercredi et les vacances scolaires (temps extrascolaire).

Des temps de réunion peuvent être fixés en dehors des horaires indiqués.

Rémunération indicative :

- ❖ **Selon la grille indiciaire de la FPT**
- ❖ **Les temps de réunion sont rémunérés**
- ❖ **Titres restaurant**
- ❖ **Comité d'œuvre sociale**
- ❖ **Participation sur le contrat groupe complémentaire santé**

Modalités

Postulez (CV + lettre de candidature) : à monsieur le maire Ville d'Écully - BP 170 - 69132 Écully Cedex

recrutement@ville-ecully.fr